

annonces administratives et judiciaires

Communauté de communes de la Vallée de l'Homme
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 Modification des plans locaux d'urbanisme des communes du Bugue, Campagne, Fanlac, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Thonac et Valojoux

Par arrêté en date du 17 avril 2018, le président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification des plans locaux d'urbanisme des communes du Bugue, Campagne, Fanlac, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Thonac et Valojoux.

L'objet de la présente enquête concerne uniquement l'identification des bâtiments pouvant changer de destination en zone naturelle et agricole, la modification des règlements des zones naturelles et agricoles en vue de permettre les extensions des constructions existantes et les annexes, et la mise à jour des servitudes d'utilité publique (site inscrit et site classé de la Vallée de la Vézère).

L'enquête se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du 22 mai 2018 à 9 h au 21 juin 2018 à 17 heures. Le président du Tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Michel LABARE en qualité de commissaire-enquêteur.

Le mardi 22 mai 2018, de 9 h à 12 heures, à la mairie de Campagne ; de 14 h à 17 heures à la mairie du Bugue.

Le jeudi 31 mai 2018, de 9 h à 12 heures à la mairie de Sergeac ; de 15 h à 18 heures à la mairie de Saint-Léon-sur-Vézère.

Le vendredi 8 juin 2018, de 9 h à 12 heures à la mairie de Thonac ; de 14 h 30 à 17 h 30 à la mairie de Valojoux.

Le jeudi 21 juin 2018, de 9 h à 12 heures à la mairie du Bugue ; de 14 h 30 à 16 h 30 à la mairie de Fanlac.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés, dans chacune des mairies concernées et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier sera consultable également au service urbanisme de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme (Rouffignac-Saint-Cérim-de-Relhac) et sur le site Internet de la Communauté de communes : <http://www.cc-valleedelhomme.fr>

Un poste informatique sera mis à la disposition du public au service urbanisme. Des informations sur le projet peuvent y être également demandées.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions en les consignait sur le registre d'enquête ou en les adressant par écrit à M. le commissaire-enquêteur, domicilié au service urbanisme (24560 Rouffignac-Saint-Cérim-de-Relhac), ou par mail à l'adresse suivante : enquetemodificationplu@gmail.com

Ces courriers et journaux devront parvenir à la Communauté de communes pendant la durée de l'enquête, soit entre le 22 mai 2018 à 9 heures et le 21 juin 2018 à 17 heures. Ils seront annexés au registre d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront consultables et communicables aux traits de la personne qui en fera la demande.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans chacune des mairies des communes concernées, au service urbanisme de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme (Rouffignac-Saint-Cérim-de-Relhac) ainsi que sur le site Internet de la Communauté de communes, pendant un an à compter de leur mise à disposition.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification des plans locaux d'urbanisme, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme.

Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 Révision de la carte communale de Capdroit

Par arrêté du 26 mars 2018, le président de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision de la carte communale de la commune de Capdroit.

A cet effet, M. Bernard MAUMELLE, officier, sapeur-pompier retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête sera ouverte du lundi 30 avril 2018 (10 heures) au mercredi 30 mai 2018 (16 heures), soit pour une durée de trente et un jours consécutifs.

Le dossier soumis à l'enquête publique et un registre d'enquête publique seront tenus à disposition du public durant toute la période précitée, dans le lieu suivant :

En mairie de Capdroit, Le Bourg, 24540 Capdroit du lundi au vendredi, de 9 h à 12 heures et de 14 h à 16 h 30 (ouverture exceptionnelle les samedis 12 et 26 mai 2018, de 9 h à 12 heures).

Le dossier pourra être également consulté ou téléchargé sur le site Internet de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord : <http://ccbdp.fr>

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront ainsi être, durant toute la période d'enquête publique, soit :

consignées sur le registre d'enquête mis à leur disposition, à la mairie de Capdroit ; adressées par écrit « à l'attention du commissaire-enquêteur », au service urbanisme et aménagement du territoire de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord (CCBDP), 12, avenue Jean-Moulin, CS 51001, 24150 Lalinde ; envoyées par courriel « à l'attention du commissaire-enquêteur » jusqu'au mercredi 30 mai 2018, 12 heures à : enquetepubliquecapdroit@gmail.com

Les courriers et journaux seront joints au registre d'enquête.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée

auprès du service aménagement du territoire de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord au 05 53 74 01 66 du lundi au vendredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures ou par courriel à urbanisme@ccbdp.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

L'avis de l'autorité environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences qu'il tiendra en mairie aux jours et horaires ci-dessous à la mairie de Capdroit :

Lundi 30 avril 2018, de 10 h à 12 heures ; mardi 17 mai 2018, de 10 h à 12 heures ; mercredi 30 mai 2018, de 14 h à 16 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme et aménagement du territoire, et sur le site Internet pendant une période d'un an.

Au terme de l'enquête, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord aura à statuer par délibération sur l'approbation de la révision de la carte communale de Capdroit, éventuellement modifiée.

Préfecture de la Dordogne
Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
RÉUNION DU JEUDI 26 AVRIL 2018

Demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale concernant le transfert et l'extension d'un magasin à l'enseigne LIDL sur la commune de Montpon-Ménestérol.

Réunie le 26 avril 2018, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a émis un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale concernant le transfert et l'extension d'un magasin à l'enseigne LIDL sur la commune de Montpon-Ménestérol, d'une surface de vente de 1276,45 m².

Communauté de communes Isle-Double-Landais
AVIS AU PUBLIC

Approbation de la modification n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Ménestérol.

Par délibération n° 2018-30 en date du 4 avril 2018, l'organe délibérant de l'EPCI a approuvé la modification n° 1 du plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune de Ménestérol.

Abandon du projet valant mise en compatibilité n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Ménestérol par délibération n° 2018-31 en date du 4 avril 2018.

Abandon de la révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Ménestérol par délibération n° 2018-32 en date du 4 avril 2018.

Les dites délibérations sont affichées au siège de l'EPCI et mairies des communes membres concernées pendant un mois à compter du 23 avril 2018.

Le dossier de modification n° 1 du PLU est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et mairies des communes membres aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

annonces légales
VIE DES SOCIÉTÉS

SOCAMA Aquitaine Centre Atlantique
 société coopérative de caution mutuelle à capital variable
 RCS n° 348 539 750,
 SCM régie par la loi du 13 mars 1917
 Siège social : 10, quai des Queyries, 33072 Bordeaux Cedex

AVIS DE CONVOCATION
 MM. MM. les sociétaires de la SOCAMA Aquitaine Centre Atlantique sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le vendredi 25 mai 2018 à 10 h 30 à la Banque populaire Aquitaine Centre Atlantique, 10, quai des Queyries, 33072 Bordeaux, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport financier ;
 Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et les conventions réglementées ;
 Approbation des comptes de l'exercice 2017 et quittus aux administrateurs ;
 Attraction des résultats.

Approbation des conventions réglementées entre la SOCAMA Aquitaine Centre Atlantique et ses administrateurs ;
 Ratification de l'apurement des engagements échus à la date de la clôture de l'exercice et de la constitution de provisions pour créances douteuses ;
 Remboursement des contributions au fonds de garantie collective des sociétaires libérés et leur responsabilité ;

Fixation du plafond des engagements à contracter pour l'exercice 2018 ;
 Renouvellement/nomination de mandats d'administrateurs ;
 Modifications statutaires et adoption des nouveaux statuts ;
 Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;
 Questions diverses.

La société adressera à chaque sociétaire qui en fera la demande écrite, une formule de procuration.

Le conseil d'administration.

Hemel
AVIS DE CONSTITUTION
 Par acte sous seing privé du 19 avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : Hemel.
 Siège social : 8, rue du Claud-Fardeix, 24750 Trélissac.
 Capital : 100 euros.
 Objet : commerce en ligne (e-commerce)
 Gérance : M. Médéric LONGEAS, rue de Siemie, espace Agora, 24750 Boulazac et M. Lucas NICOLAS, 8, rue du Claud-Fardeix, 24750 Trélissac.
 Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Paris.

Entreprise d'ambulance VSL-Taxis dans le Lot
OFFRE DE CESSION D'ENTREPRISE
 Deux fonds de commerce : Un fonds situé sur une commune de 3700 habitants environ. Un fonds situé sur une commune de 3600 habitants environ.

Chiffre d'affaires global de l'exercice clos au 31 mars 2017 : 785 087 €, 13 salariés (7 sur un des sites et 6 sur l'autre).

Un dossier de présentation est disponible sur simple demande auprès de l'étude de M. Marc LERAY, mandataire liquidateur, 111, boulevard Gambetta à Cahors (46000), tél. 05 65 20 61 25, fax : 05 65 20 61 26.

Date limite de réception des offres : le 31 mai 2018 à 18 heures en l'étude.

SELARL MC VET
RÉDUCTION DE CAPITAL
 Par AGE du 30 avril 2018, l'associée unique de la SELARL MC Vet, sise 54, avenue Joséphine-Baker, 24200 Sarlat-la-Canéda, RCS 523 728 848 a décidé de réduire le capital social de 198 000 euros pour le porter à 2 000 euros à compter du 30 avril 2018. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bergerac.

Nos communes investissent

MARCHÉS PUBLICS SUP. À 90 000 EUROS

Commune La Coquille

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Acheteur : Commune La Coquille, M^{me} Michèle FAURE-maire, mairie, 3, place du Souvenir, 24450 La Coquille ; tél. 05 53 52 80 56 ; mél : mairie.la.coquille@wanadoo.fr

Objet : Construction de la station d'épuration de type FPR de la commune de La Coquille.
 Référence acheteur : 18_0133PA_I_01.

Type de marché : Travaux.

Procédure : Procédure adaptée.

Code NUTS : FRI11.

Description : Construction de la nouvelle unité de traitement par filière filtres plantés de roseaux à écoulement vertical 2 étages pour une capacité de 850 EHA litre indicatif, les travaux pourront commencer en octobre 2018.

Les variantes sont autorisées pour le système d'alimentation des filtres du premier étage.
 Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Se conformer aux justificatifs demandés au règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération, 60 % valeur technique de l'offre, 40 % prix.

Délai des critères et notation : Voir règlement de consultation.

Remise des offres : le jeudi 21 juin 2018 à 12 heures au plus tard.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Le français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Renseignements complémentaires : DCE téléchargeable sur profil acheteur : www.marchespublics.dordogne.fr

Remise des offres : Voir conditions au règlement de consultation.

Envoi à la publication : Le 30 avril 2018.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marchespublics.dordogne.fr>

Commune de Saint-Front-de-Pradoux

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Acheteur : Commune de Saint-Front-de-Pradoux, M. Pierre André CROUZILLE, maire, 7, rue Meyradier-Duteuil, 24400 Saint-Front-de-Pradoux, tél. 05 53 81 01 89, fax 05 53 81 70 78, mél : mairie.stfront.pradoux@orange.fr

L'avis implique un marché public.

Objet : création d'un terrain multisports (type : city stade), un espace de jeux pour enfants, une aire de fitness et de pique-nique.

Référence acheteur : 18_0409PA_I_01.

Type de marché : Travaux.

Procédure : Procédure adaptée.

Code NUTS : FRI11.

Forme du marché : Non.

Prestation divisée en lots : Non.

Les variantes sont refusées.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Se référer au RC. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

50 % - valeur technique de l'offre, 10 % : délai d'exécution, 40 % : prix.

Détail des critères, notation et modalités de négociation : Voir RC.

Remise des offres : le vendredi 25 mai 2018 à 12 heures au plus tard, à l'adresse : Commune de Saint-Front-de-Pradoux, 7, rue Meyradier-Duteuil, 24400 Saint-Front-de-Pradoux.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Le français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Validité des offres : 150 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : DCE téléchargeable sur le profil d'acheteur de la collectivité : www.marchespublics.dordogne.fr

Remise des offres : Voir modalités au RC.

Envoi à la publication : Le 30 avril 2018.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marchespublics.dordogne.fr>

AUTRES

PÉRIGUEUX
 capitale du
PÉRIGORD

Mairie de Périgueux
AVIS D'APPEL PUBLIC
A CANDIDATURE

pour l'exploitation d'un emplacement dans la halle du Coderc à Périgueux
 Conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

Objet de l'appel à candidature : mise en concurrence pour la déviance d'une autorisation d'occupation du domaine public pour un emplacement de 8 m² dans la halle du Coderc à Périgueux.

Date limite de réception des candidatures : le vendredi 25 mai 2018 avant 12 heures, à la mairie de Périgueux, 23, rue du Président-Wilson, BP 20130, 24005 Périgueux Cedex.
 Critères de sélection des candidatures : Compatibilité du projet avec la réglementation en vigueur. Qualité des produits proposés. Nature du projet rapportée à la diversification de l'offre.

ENTREPRISES
 INSCRIVEZ-VOUS AUX ALERTES SUR
SudOuest-marchespublics.com

100 % GRATUIT
 TOUS LES MARCHÉS
 DU SUD-OUEST

Rendez-vous dans la rubrique "Alerte automatique des entreprises"